

Loi sur le CO₂: un gouffre à milliards

La loi sur le CO₂ va coûter à la collectivité et à l'économie 30 à 40 milliards de francs suisses dans les années à venir, en raison de l'augmentation des taxes et des redevances. Cela signifie une charge supplémentaire d'au moins 1'500 francs par an pour une famille de quatre personnes. L'UDC a donc décidé de soutenir le référendum des associations économiques contre cette loi et de se lancer résolument dans la collecte des signatures.



Par Christian Imark
conseiller national
Fehren, SO

M. et Mme Suisse paient déjà, à la pompe, environ 85 centimes par litre en taxes et droits. Le prix de l'essence et du diesel connaîtra une augmentation de 12 centimes en vertu de la loi sur le CO₂. A cela s'ajoutent 4 centimes résultant de l'arrêté fédéral visant à reconduire les allègements fiscaux accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants, et 4 autres centimes qui ont été décidés dans le cadre du Fonds des agglomérations. À l'avenir, cela signifiera 105 centimes de taxes étatiques par litre d'essence et de diesel. Autrement dit, pour une famille de quatre personnes, cela signifie des coûts supplémentaires de 300 à 400 CHF par an.

Augmentation des prix tous azimuts

Dans le cadre de la nouvelle loi sur le CO₂, la taxe éponyme sera également doublée. Cela signifie des prix plus élevés pour toutes celles et ceux qui se chauffent au mazout et au gaz naturel. Pour une famille de quatre personnes, cela peut se monter jusqu'à 800 francs de plus par an. Et ce n'est pas tout: il y aura aussi des taxes sur les billets d'avion qui pourront aller jusqu'à 120 francs par vol. Cela signifie que, selon la destination, une famille de quatre personnes devra déboursier environ 500 francs de plus par an. Si l'on fait le total, il faut compter au moins 1'500 francs de frais supplémentaires par ménage de quatre personnes. Ces coûts supplémentaires ne comprennent pas encore les prix plus élevés des produits et des services à la consommation, que l'augmentation des taxes et des charges ne manquera pas d'entraîner.

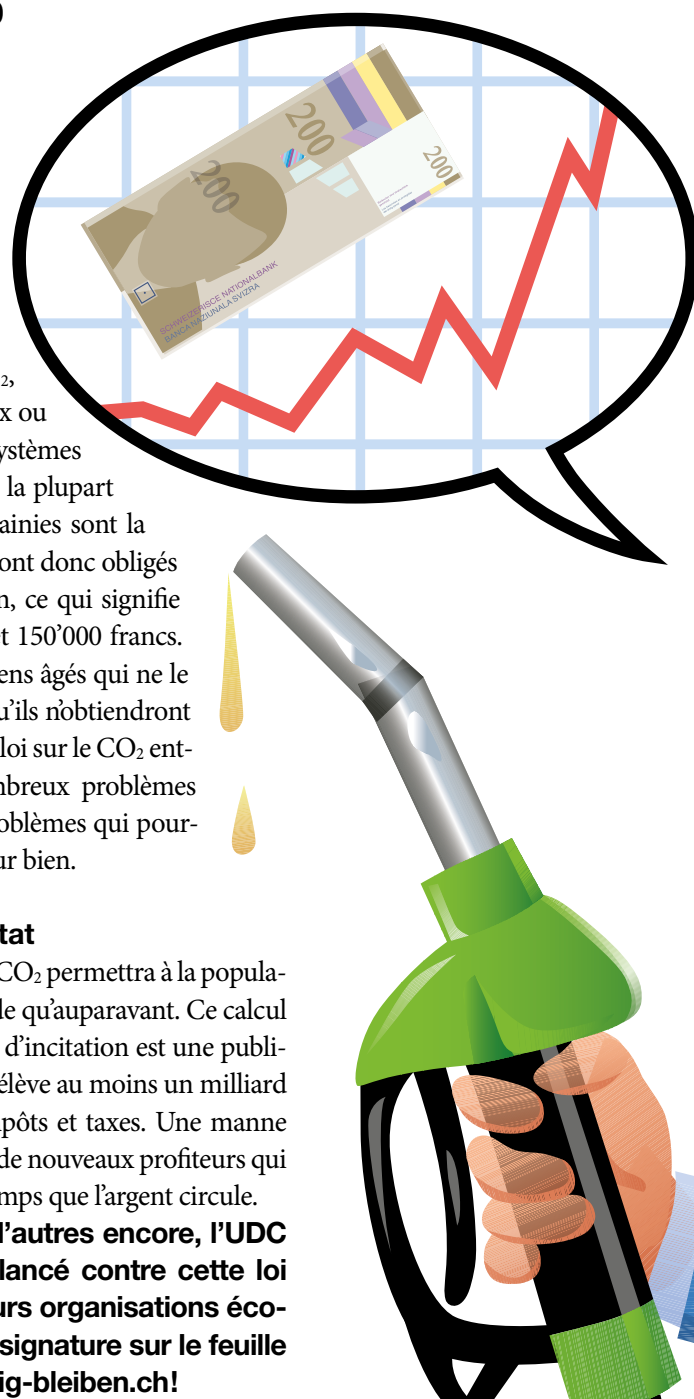
Les retraités doivent abandonner leurs maisons

Avec la nouvelle loi sur le CO₂, l'État prescrira – que cela soit judicieux ou non – le remplacement de tous les systèmes de chauffage au mazout et au gaz. Or, la plupart des maisons qui ont besoin d'être assainies sont la propriété de retraités. Ces derniers seront donc obligés de rénover complètement leur maison, ce qui signifie qu'ils devront investir entre 100'000 et 150'000 francs. Et cet argent, nombreux sont les citoyens âgés qui ne le possèdent pas sous forme liquide et qu'ils n'obtiendront pas non plus des banques. La nouvelle loi sur le CO₂ entraînera donc inévitablement de nombreux problèmes sociaux chez les propriétaires âgés, problèmes qui pourront aller jusqu'à l'abandon forcé de leur bien.

Les nouveaux profiteurs de l'Etat

La gauche prétend que la loi sur le CO₂ permettra à la population de disposer de plus d'argent liquide qu'auparavant. Ce calcul est tout simplement faux! La taxe dite d'incitation est une publicité mensongère. La Confédération prélève au moins un milliard de francs par an sur les nouveaux impôts et taxes. Une manne qui ne manquera pas de faire émerger de nouveaux profiteurs qui vivent au crochet de l'Etat aussi longtemps que l'argent circule.

Pour toutes ces raisons et d'autres encore, l'UDC Suisse soutient le référendum lancé contre cette loi absurde et coûteuse par plusieurs organisations économiques. Apposez donc votre signature sur la feuille ci-jointe ou sur le site vernuenftig-bleiben.ch!



La nouvelle loi sur le CO₂: anti-paysannerie!

Les taxes qu'implique la nouvelle loi sur le CO₂ représentent une charge supplémentaire d'environ 1'500 francs par ménage suisse et par année. Pourtant, le Conseil fédéral évoquait, il y a quelques années, un modeste coût supplémentaire d'une quarantaine de francs.

Les agriculteurs s'engagent d'ores et déjà efficacement dans la lutte contre le réchauffement climatique au moyen de mille et un petits moyens à leur disposition. Alors ne risquons pas une pandémie de Pochevide-19 après celle du Covid-19!

L'agriculture émet des gaz à effet de serre à hauteur d'environ un quart des émissions totales. En cause, le méthane qui provient des flatulences des bovins et le protoxyde d'azote en provenance de l'épandage d'engrais azotés minéraux; à quoi on peut ajouter un peu de CO₂ émis par les tracteurs et autres machines agricoles. Alors, l'agriculture «coupable» d'émissions de CO₂ combat la loi qui voudrait diminuer ces mêmes émissions? Eh bien oui et la démarche est cohérente.

Le meilleur atout d'une nature durable

L'agriculture se construit sur la nature mais elle n'est pas stupide au point de détruire son propre outil de travail! Depuis des centaines d'années, elle s'applique à soigner ses sols, à protéger ses eaux, à utiliser avec parcimonie toute forme d'engrais néfastes, elle développe la recherche.

Et puis, force est de constater que la loi sur le CO₂ n'atteint pas l'objectif de réduire les gaz à effet de serre. Elle ne résoudra

pas le réchauffement climatique que connaît notre planète. Elle implique des contraintes qui mettent en péril l'agriculture et l'approvisionnement de notre pays.

Les taxes que la loi veut imposer aux ménages et entreprises du pays frappent également les exploitations paysannes: pensons au diesel alimentant les moteurs des machines agricoles. Les moteurs alternatifs utilisés dans l'agriculture connaissent encore des imperfections techniques et ne répondent pas toujours aux besoins des paysans.

Les nouvelles taxes: un coup de grâce

Les charges financières que cette loi veut imposer mettent en péril l'existence et la survie d'exploitations agricoles qui ont, pour mission première, de garantir la sécurité alimentaire du pays (selon le verdict à 78,7% du peuple le 27 septembre 2017). L'autoalimentation de notre pays, qui ascende à quelque 60%, doit être impérativement maintenue, grâce à une production indigène aussi compétitive que possible. La consommation locale doit être développée, encouragée: sinon elle sera remplacée par des importations coûteuses qui, elles, produiront des gaz à effet de serre supplémentaires. Bien davantage qu'un pet de vache, par ailleurs aussi, gardienne de notre paysage.

Je vous encourage donc à signer le référendum pour rejeter massivement cet loi.



Par Pierre-André Page
conseiller national
Châttonnaye, FR

La nouvelle loi sur le CO₂ c'est 12 centimes de plus par litre d'essence ou de diesel. La taxe sur le mazout et le gaz sera plus que doublée. Et une nouvelle taxe de 120 francs suisses maximum sera introduite sur les billets d'avion. Toutes ces mesures représentent une charge énorme pour la population et l'économie: au moins 1'500 francs par an pour une famille de quatre personnes.

Signez MAINTENANT le référendum ci-joint contre la loi sur le CO₂ et renvoyez directement la feuille!